

PRISE DE POSITION DE L'UNICE SUR LES RELATIONS UE-MERCOSUR

Synthèse

L'UNICE appuie pleinement les négociations devant aboutir à la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur. Elle est convaincue que cet accord, qui comprendra une zone de libre échange bi-régionale en conformité avec les règles de l'OMC, apportera des avantages réciproques et d'étroites relations de coopération dans les domaines politique, économique et culturel.

L'accord d'association offre une occasion unique d'exploiter les liens économiques entre l'UE et le Mercosur, en stimulant les échanges et en améliorant les conditions cadres des investissements. En outre, la libéralisation des échanges renforcera la compétitivité mondiale de l'UE et du Mercosur. Les négociations en cours et le nouveau cycle à l'OMC se complèteraient et se renforceraient mutuellement.

Tout en reconnaissant les efforts de chaque partie, l'UNICE estime que les négociations, surtout en matière d'échanges, n'avancent pas au rythme souhaité: elle appelle les institutions de l'UE et les gouvernements du Mercosur à renouveler leurs efforts afin d'accélérer le processus. Concernant les questions commerciales et d'investissement, elle fait un certain nombre de recommandations spécifiques visant le processus de négociation et chacun des groupes sur les questions commerciales

L'UNICE encourage vivement le processus d'intégration du Mercosur et estime que les gouvernements des pays du Mercosur devraient poursuivre avec détermination leurs efforts en vue de consolider cette intégration par l'abolition graduelle des obstacles qui subsistent à la circulation des marchandises, des services et des capitaux. Les négociations en cours doivent être considérées, pour le Mercosur, comme l'occasion de coordonner sa position et de parler d'une seule voix.

L'UNICE considère que les entreprises jouent un rôle essentiel dans la mise en place d'un environnement propice aux échanges et aux investissements. C'est pourquoi l'UNICE est favorable à une participation renforcée des entreprises dans le processus de négociation. Elle appelle les institutions de l'UE et les gouvernements du Mercosur à reconnaître le rôle clé des organisations de milieux d'affaires, dans le développement d'activités industrielles nouvelles, stables et génératrices d'emplois.

PRISE DE POSITION DE L'UNICE SUR LES RELATIONS UE-MERCOSUR

INTRODUCTION

L'UNICE considère le Mercosur comme un partenaire majeur pour l'Union européenne dans les domaines politique, économique et social. Le Mercosur partage avec l'UE les valeurs de la démocratie, un modèle socio-politique proche, ainsi que certaines autres valeurs culturelles tirées de traditions communes.

Le "marché commun du sud" (Mercosur¹) joue un rôle important en Amérique latine: étant le plus avancé dans le processus d'intégration, il sert de modèle aux économies émergentes. Avec un PIB de plus d'un milliard d'euros, le Mercosur est le quatrième bloc commercial du monde.

L'Union européenne et le Mercosur sont des partenaires économiques importants. L'UNICE considère cependant que le potentiel de leurs liens économiques peut encore être exploité davantage et voit, dans les négociations devant aboutir à un accord d'association UE-Mercosur en conformité avec les règles de l'OMC, une occasion unique de stimuler les échanges et d'améliorer les conditions cadres pour les investissements.

LES RELATIONS DE L'UE AVEC LE MERCOSUR

Les relations de l'UE avec le Mercosur reposent sur l'accord-cadre de coopération inter-régionale (1995), un accord intermédiaire qui devait ouvrir la voie au processus actuel de négociation d'un accord d'association, englobant la création d'une zone de libre échange UE-Mercosur.

Le Mercosur est le premier partenaire commercial de l'UE en Amérique latine. Les échanges entre l'UE et le Mercosur se sont considérablement intensifiés durant les années 1990, se développant à un rythme bien plus rapide qu'avec les autres régions du monde. Toutefois, cette accélération est due essentiellement à l'augmentation des exportations européennes, car les exportations du Mercosur n'ont guère bougé. Ceci signifie une diminution de l'importance relative de l'UE comme marché d'exportation pour le Mercosur.

Les investisseurs européens jouent un rôle important dans le Mercosur, en particulier le Brésil et l'Argentine. Les entreprises européennes contrôlent 43 % de tous les investissements étrangers dans le Mercosur, surtout dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, la pétrochimie, l'énergie, les télécommunications et les services bancaires. Pour l'UNICE, il est crucial que le Mercosur poursuive ses efforts vers plus de transparence, de responsabilité et de prévisibilité, afin d'attirer des capitaux à long terme.

¹ Le Mercosur est formé de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay et de l'Uruguay. La Bolivie et le Chili sont des pays associés.

Les grandes tendances économiques soulignent le potentiel de telles relations. L'UNICE considère que le commerce avec l'Union européenne et les investissements étrangers directs (IED) européens sont d'une importance capitale pour promouvoir la croissance dans le Mercosur et consolider son intégration dans l'économie internationale.

L'UNICE est convaincue qu'en dépit de la situation économique aujourd'hui difficile de la région, le Mercosur demeure une zone majeure, avec de bonnes perspectives de croissance économique. Les entreprises européennes opérant avec le Mercosur définissent normalement leurs stratégies, non pour le court terme, mais plutôt pour le long terme.

L'UNICE appelle les gouvernements du Mercosur à poursuivre leurs efforts vers l'adoption de politiques macro-économiques strictes et coordonnées, avec l'objectif final de renforcer la confiance dans leurs économies et d'encourager l'investissement étranger direct et l'initiative privée dans cette région.

L'INTEGRATION DU MERCOSUR

Les entreprises européennes appuient fermement le processus d'intégration du Mercosur. Tout en saluant les progrès accomplis par le Mercosur en un temps très court de dix années, l'UNICE considère que l'intégration doit se poursuivre et que les gouvernements du Mercosur doivent œuvrer avec détermination vers l'abolition graduelle des obstacles qui subsistent à la circulation des marchandises, des services et des capitaux. L'UNICE considère que le Mercosur doit consolider son intégration, surtout en ce qui concerne la coordination des politiques macro-économiques et le développement des institutions, instruments utiles pour lutter contre les difficultés économiques des pays du Mercosur.

Même en tenant compte des différences entre les deux processus (celui du Mercosur est intergouvernemental), certaines expériences acquises lors de l'intégration de l'UE pourraient être utiles au Mercosur, notamment l'établissement du marché unique européen, ou la coordination macro-économique qui a conduit à l'Union économique et monétaire.

L'UNICE estime que les négociations en cours avec l'UE doivent être considérées, pour le Mercosur, comme l'occasion de coordonner sa position et de parler d'une seule voix, afin d'assurer de véritables négociations entre les deux unions douanières.

L'intégration du Mercosur est importante également pour favoriser le développement économique durable dans cette région, tout en contribuant activement à la libéralisation des échanges et des investissements. L'intégration est en outre l'une des principales conditions jugées essentielles par les investisseurs potentiels avant tout engagement à long terme dans le Mercosur. L'UNICE estime que les récentes altérations du tarif extérieur commun du Mercosur, ainsi que les sauvegardes commerciales éventuelles convenues entre l'Argentine et le Brésil, constituent un pas en arrière dans le processus d'intégration et devraient être transitoires.

L'UNICE juge positivement les négociations en cours en vue de créer une zone de libre échange entre le Mercosur et la Communauté andine, ainsi que l'institutionnalisation du dialogue entre ces deux régions et le Chili. Des initiatives de ce type devraient contribuer à favoriser l'intégration intra-régionale, consolidant ainsi les progrès déjà accomplis dans chacune des zones concernées par l'intégration.

LA COHERENCE AVEC LES NEGOCIATIONS A L'OMC

Pour l'UNICE, les libéralisations multilatérales et régionales des échanges sont complémentaires, et devraient être poursuivies simultanément. Les accords régionaux, qui sont pleinement compatibles avec les principes et disciplines du système d'échanges multilatéral de l'OMC, peuvent jouer un rôle important dans la libéralisation des échanges et des investissements.

L'UNICE considère qu'un nouveau cycle de négociations à l'OMC et les négociations entre l'UE et le Mercosur se renforceront mutuellement. Les deux séries de négociations devraient être poursuivies selon leurs mérites propres, selon leurs calendriers respectifs, et conclues indépendamment.

L'UNICE croit fermement au système multilatéral. Elle voit dans l'OMC l'organisation internationale qui affecte le plus directement les entreprises. Pour renforcer l'OMC et adapter le système d'échanges mondial au 21^e siècle, l'UNICE appuie activement le lancement d'un nouveau cycle mondial global de négociations à l'OMC lors de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC (Doha, du 9 au 13 novembre 2001).

L'UNICE encourage les institutions de l'UE, ainsi que les gouvernements de l'UE et du Mercosur, à s'efforcer d'approfondir la coopération sur les questions multilatérales liées aux échanges et aux investissements, et à réunir un ferme appui au lancement d'un nouveau cycle global équilibré à Doha. Les négociations devraient chercher à ne pas durer plus de trois ans et s'achever sur un engagement unique.

Pour l'UNICE, les priorités d'un nouveau cycle large sont:

- l'élaboration d'un cadre régissant les flux d'investissements étrangers directs (IED), que tous les pays cherchent à attirer;
- l'ouverture accrue des marchés de services, facteur puissant de développement;
- la simplification et l'harmonisation des procédures commerciales et douanières;
- la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges.

Des progrès dans ces domaines, ainsi que sur les autres sujets inscrits dans l'agenda intégré et sur l'agriculture, libéreraient un potentiel significatif de croissance économique, dans l'intérêt général.

En vue de limiter les discriminations qui caractérisent certains marchés et de prévenir les usages abusifs des mesures commerciales à des fins protectionnistes, l'UNICE espère également qu'un nouveau cycle entraînera des progrès dans la libéralisation des marchés publics, la précision des liens entre le commerce et l'environnement, l'abaissement des obstacles au commerce électronique, la mise en œuvre de l'accord sur la propriété intellectuelle, l'amélioration des règles du mécanisme de règlement des différends, l'harmonisation des procédures d'application de l'accord antidumping et la transparence du fonctionnement de l'OMC².

LES NEGOCIATIONS ENTRE L'UE ET LE MERCOSUR

L'UNICE a accueilli favorablement le lancement, en novembre 1999, des négociations visant à conclure un accord d'association UE-Mercosur, après la décision prise en juin 1999, au sommet de Rio, par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE, d'Amérique latine et des Caraïbes. L'accord d'association couvre le dialogue politique, la coopération bilatérale et la création d'une zone de libre échange UE-Mercosur.

² Les prises de position détaillées de l'UNICE sur ces questions sont disponibles sur son site <wto.unice.org>.

L'UNICE est convaincue que l'accord apportera des avantages réciproques et d'étroites relations de coopération dans les domaines politique, économique et socioculturel. Avec la libéralisation des échanges, les économies de l'UE et du cône méridional deviendront plus compétitives au plan mondial. En outre, l'accord d'association pourrait être considéré comme un modèle, non seulement pour les futures relations avec l'Amérique latine, mais également pour de nouvelles relations stratégiques entre les pays industrialisés et en voie de développement dans un monde multipolaire. Les négociations avec le Mercosur sont les premières engagées entre deux unions douanières (même si le Mercosur n'a pas encore achevé le processus).

Les négociations entre l'UE et le Mercosur se déroulent indépendamment de celles avec le Chili, mais en parallèle, en raison de conditions similaires de négociation et de la situation du Chili, pays associé du Mercosur depuis 1996. Toutefois, les relations particulières du Chili avec l'UE justifient que ces négociations suivent leur rythme propre et avancent séparément vers leur conclusion à une date la plus proche possible.

L'UNICE estime qu'un accord d'association avec l'UE renforcera le Mercosur sur un plan interne, en contribuant à consolider le projet et le modèle qu'il représente en tant que processus d'intégration lié étroitement à la construction européenne.

Six tours de négociations ont eu lieu. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne le cadre institutionnel de l'accord, le dialogue politique et les divers chapitres relatifs à la coopération, notamment la coopération économique, financière et technique, socioculturelle.

Afin que les négociations conduisent à une libéralisation des échanges, et après avoir échangé des informations et identifié les points communs et les domaines de divergence, les négociateurs travaillent actuellement à des projets de textes conjoints dans les différents domaines négociés. L'UNICE accueille favorablement l'engagement que la Commission européenne et les gouvernements du Mercosur ont montré à l'égard des négociations en présentant, lors des cinquième et sixième tours respectivement, des offres de réductions tarifaires.

L'UNICE considère que les négociations, surtout en ce qui concerne les échanges, n'avancent pas à un rythme souhaitable. Elle reconnaît les efforts des deux parties, mais appelle les institutions de l'UE et les gouvernements du Mercosur à renouveler leurs efforts afin d'accélérer le processus.

L'UNICE se réjouit de la proposition d'initiative communautaire de facilitation des affaires avec le Mercosur et le Chili, lancée par l'UE en réponse aux demandes du forum des milieux d'affaires UE-Mercosur (MEBF) en mars 2001. Cette initiative, qui trouve ses origines dans la nécessité de faciliter les échanges, couvre la coopération et l'assistance technique dans des domaines tels que les douanes, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le commerce électronique et la concurrence.

Les négociations doivent être replacées dans la perspective plus générale des relations entre l'UE et l'Amérique latine. Le deuxième sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UE, d'Amérique latine et des Caraïbes se tiendra à Madrid les 17 et 18 mai 2002. Dans cette optique, les négociations devraient avoir progressé significativement à cette date.

LES DEMANDES DE L'UNICE POUR LES NEGOCIATIONS UE-MERCOSUR

L'UNICE appuie pleinement le processus de négociation en cours et est désireuse d'y apporter sa propre contribution. Elle participe aux travaux du MEBF, afin de traiter les priorités des entreprises pour ces négociations. Indépendamment de ce processus, l'UNICE souhaite attirer l'attention sur les aspects généraux suivants, à prendre en compte dans les négociations sur les questions commerciales.

Le processus de négociation

- Le Mercosur devrait être encouragé à accompagner les négociations par une intégration interne plus poussée, en éliminant tous les obstacles internes, en approfondissant son harmonisation et en négociant d'une seule voix.
- Une évaluation d'impact devrait être préparée, pour estimer les répercussions de la libéralisation des échanges pour l'UE et pour le Mercosur.
- Les négociations devraient établir un plan de négociation à court et moyen termes, avec des objectifs à atteindre.
- Les négociations devraient être plus transparentes. Un site web spécifique devrait être créé pour donner des informations sur le processus et ses progrès, et permettre aux divers acteurs concernés d'apporter leurs contributions en temps utile.

Le groupe 1 des négociations (commerce de marchandises)

- Tous les produits devraient faire l'objet de négociations sans aucune exclusion de départ. Un accord large pourrait faciliter les possibilités de concessions mutuelles.
- Le libre échange de toutes les marchandises devrait être obtenu par une libéralisation tarifaire et non tarifaire graduelle, à mettre en place aussi rapidement que possible dans un délai de dix ans.
- Des avancées devraient être obtenues vers la suppression des pics tarifaires du Mercosur.
- La coopération en matière douanière doit être considérée comme prioritaire pour l'accord, l'UE apportant une assistance technique pour la pleine mise en œuvre du code des douanes du Mercosur. Dans ce cadre, l'UNICE salue les progrès réalisés lors du cinquième tour des négociations, au cours duquel un accord est intervenu sur un comité commun UE-Mercosur de coopération douanière.
- Le Mercosur devrait être encouragé à harmoniser ses régimes d'importation, en réduisant et simplifiant les exigences en matière de licences.
- Le Mercosur devrait être appelé à harmoniser et simplifier le système des normes et certifications techniques, qui constitue une entrave majeure à l'accès aux marchés.

Le groupe 2 des négociations (services, propriété intellectuelle, investissements)

- Les négociations sur les services devraient couvrir autant de services que possible, en garantissant l'égalité de traitement aux prestataires de services étrangers.
- Les pays du Mercosur devraient mettre en œuvre pleinement l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), de manière à faciliter les négociations sur la propriété intellectuelle.
- L'UE et le Mercosur devraient demander qu'un accord de l'OMC sur l'investissement encourage les flux d'investissements étrangers, favorise l'accès aux marchés, le traitement national et la pleine protection des investissements.
- L'UE et le Mercosur devraient éviter la double imposition et faciliter les flux d'investissements étrangers en modifiant leurs législations fiscales.

- L'UE doit assurer que les entreprises de l'UE peuvent nommer des non-résidents pour travailler dans les filiales locales établies dans les pays du Mercosur.

Le groupe 3 des négociations (marchés publics, concurrence)

- L'UE et le Mercosur devraient intensifier leur coopération afin d'assurer la coordination des politiques de concurrence du Mercosur.
- Les pays du Mercosur sont encouragés à signer l'accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics, pour permettre le traitement national et l'accès non discriminatoire à leurs marchés publics.

LES NEGOCIATIONS SUR LA ZONE DE LIBRE ECHANGE DES AMERIQUES

Depuis 1998, les pays du Mercosur et 30 autres États américains négocient la création d'une zone de libre échange des Amériques (FTAA). Lors du troisième sommet des Amériques, qui s'est tenu à Québec du 20 au 22 avril 2001, un premier projet d'accord a été préparé et les États participants ont entrepris d'achever les négociations pour janvier 2005. Ce processus se déroulera parallèlement aux négociations UE-Mercosur et UE-Chili.

Pour l'UNICE, les négociations sur l'accord d'association du Mercosur avec l'UE et celles sur la FTAA pourraient se tenir en tandem. Toutefois, l'UNICE est convaincue que la proposition de l'UE représente un modèle plus global de coopération inter-régionale, couvrant la dimension politique et la coopération dans le plein respect, voire la promotion, de l'intégration du Mercosur.

PARTICIPATION DE LA SOCIETE CIVILE

La participation active de la société civile de l'UE et du Mercosur au processus de négociation est fondamentale, afin d'assurer que les futurs accords d'association sont transparents et fondés sur des relations solides entre les sociétés des deux régions, et afin d'assurer également que les sociétés civiles sont conscientes des décisions prises susceptibles de les affecter.

L'UNICE appelle les institutions de l'UE et les gouvernements du Mercosur à reconnaître le rôle important que jouent les organisations de milieux d'affaires, en tant qu'acteur décisif dans la restructuration de la société civile et dans le développement d'activités industrielles nouvelles, stables, génératrices d'emplois et respectueuses de l'environnement.

Dans le but de renforcer la coopération entre les entreprises d'Amérique latine et d'Europe, l'UNICE et sa fédération membre nationale espagnole, la CEOE, ont organisé à Madrid, les 20 et 21 novembre 2000, le premier sommet des milieux d'affaires de l'UE, d'Amérique latine et des Caraïbes. À cette occasion, les relations entre l'UE et le Mercosur ont été discutées, et des recommandations formulées pour faciliter les échanges et les investissements entre les deux régions. Le prochain sommet aura lieu en mars 2002 à Mexico.

L'UNICE accueille favorablement l'initiative prise par la Commission européenne d'informer les représentants de la société civile de l'évolution des négociations entre l'UE et le Mercosur. Une première réunion a été organisée le 12 octobre 2000. L'UNICE attend des informations plus régulières, surtout avant les séances de négociation.

Les relations étroites développées entre le Comité économique et social européen et le forum consultatif économique et social du Mercosur (*Foro Consultivo Económico y Social*) ont conduit à une proposition commune visant à instituer un comité consultatif conjoint dans

le cadre de l'accord d'association UE-Mercosur. Cette initiative doit être vue comme un autre pas positif vers une meilleure compréhension mutuelle entre les deux régions.

LE MEBF

L'UNICE appuie le processus du forum des milieux d'affaires UE-Mercosur (MEBF), dans lequel elle voit un moyen de renforcer les relations entre les milieux d'affaires de l'UE et du Mercosur, tout en contribuant au processus de négociation en cours. En vue d'améliorer la représentativité du processus, il serait bon de renforcer la participation active des différents intérêts nationaux et sectoriels des entreprises de l'UE et du Mercosur. La troisième conférence plénière du MEBF se déroulera les 15 et 16 mai 2002 à Madrid.

L'UNICE accueille favorablement la mention expresse du MEBF lors du premier sommet de l'UE, de l'Amérique latine et des Caraïbes (Rio de Janeiro, 28 et 29 juin 1999).

CONCLUSION

L'UNICE continuera à suivre de près et à appuyer le processus de négociation visant la conclusion d'un accord d'association avec le Mercosur.

L'UNICE souhaite approfondir la coopération avec les institutions européennes et les milieux d'affaires du Mercosur, en ce qui concerne le processus de négociation et, plus généralement, les relations entre l'UE et le Mercosur.
